

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 310

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Ventes et cessions

418 332 011 RCS Salon-de-Provence.

I.T.P.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50100.00 EUR.

Adresse : 44, Boulevard de l'Europe, Zone Industrielle des Estroublans, 13127 Vitrolles.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VITROLLES du 19 novembre 2021, la société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 155.120 euros, dont le siège social est 44 boulevard de l'Europe, ZI des Estroublans, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 407 903 640 RCS SALON DE PROVENCE, et la société I. T. P., société par actions simplifiée au capital de 50.100 euros, dont le siège social est 44 boulevard de l'Europe, ZI des Estroublans, 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 418 332 011 RCS SALON DE PROVENCE, ont établi le projet de leur fusion à l'envers par voie d'absorption de la société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES par la société I. T. P. La société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES ferait apport à la société I. T. P. de la totalité de son actif, soit 2.754.738 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.009.824 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.744.914 euros. En rémunération de cet apport net, 3.225 actions nouvelles de 25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société I.T.P. à titre d'augmentation de son capital social de 80.625 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1.664.289 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 3.225 actions de la société I. T. P. pour 7.756 actions de la société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associé unique des deux sociétés. La société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES, absorbée, détenant 2.004 actions de la société I.T.P., absorbante, cette dernière recevra ses propres titres lors de la transmission universelle du patrimoine de la société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES. Par conséquent, la société I.T.P. procédera, immédiatement après l'augmentation de capital du fait de la fusion, à l'annulation de ses 2.004 actions et par conséquent à la réalisation d'une réduction de capital de 50.100 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES depuis le 1er janvier 2021

jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société I. T. P. La société LOGISTIQUE ET PRESTATIONS DE SERVICES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SALON-DE-PROVENCE au nom des deux sociétés le 22 novembre 2021..

